

Séance extraordinaire du conseil municipal du 29 mai 2023

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 29 mai 2023 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Est absente : madame la conseillère, Anne Charlot-Mayrand.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire. La greffière dépose l'avis de convocation ainsi que la preuve de notification.

2023-05B-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

2023-05B-02

Autorisation de signature - acquisition du lot 3 065 142

ATTENDU que *Novax Développement inc.* est bénéficiaire d'une promesse d'achat acceptée, numérotée PAG-02441, concernant un terrain d'une superficie de 26 914,7 mètres carrés situé en bordure de la montée Guy-Mousseau à Lavaltrie (lot 3 065 142);

ATTENDU que *Novax Développement inc.* est disposée à céder ladite promesse d'achat à la Ville de Lavaltrie, laquelle est disposée à l'accepter;

ATTENDU que la Ville dispose des fonds nécessaires pour réaliser cette acquisition et que celle-ci s'avère dans l'intérêt de la Ville, l'immeuble visé pouvant être affecté à une fin publique;

ATTENDU que l'assentiment du vendeur est nécessaire à la cession des droits de *Novax Développement inc.* au bénéfice de la Ville de Lavaltrie;

ATTENDU que toutes les conditions stipulées à l'offre d'achat, dûment acceptée, agréent à la Ville;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que la Ville de Lavaltrie autorise ses représentants, ci-après désignés, à signer le formulaire MO-42260 préparé par le courtier immobilier et destiné à remplacer *Novax Développement inc.* par la Ville de Lavaltrie, à titre d'acheteur à même la promesse d'achat PAG-02441;

Que le maire, monsieur Christian Goulet, et le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soient désignés par le conseil aux fins d'apposer leur signature à titre de représentants de la Ville de Lavaltrie sur ledit formulaire ou sur tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution et permettre la cession des droits de *Novax Développement inc.* dans ladite promesse d'achat en faveur de la Ville de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, aucune personne n'étant présente, il n'y a eu aucune intervention.

2023-05B-03

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Robert Pellerin
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 04.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 30^e jour du mois de mai 2023.

Christian Goulet, maire